



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 28 juin 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. **Gobé** Alain, Maire.

Etaient présents : M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, M. **Richard** Thierry, Mme **Philippe** Christine, Mme **Gony** Karine, M. **Leguédois** Louis, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, M. **Jounot** Stéphane, Mme **Debarre** Hélène, M. **Jacquín** Laurent, Mme **Marie** Jessica, M. **Charuel** Vincent

Absents excusés : M. **Lemaître** Jérôme donne pouvoir à M. **Richard** Thierry, Mme **Peyrol** Delphine donne pouvoir à M. **Gobé** Alain

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

M. **Leguédois** Louis a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Réf : 2021 – 023

Objet de la délibération : Adhésion au Service commun d'Instruction des Autorisations du droit des sols

Le Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon assure la gestion administrative et financière du SIMAU. Aussi, afin de formaliser l'engagement de la communauté de communes et des communes adhérentes, une convention est établie. Celle-ci a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service. Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, du 22 avril 2021, portant sur le service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols ;

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) à compter du 01 mai 2021 pour une durée d'un an renouvelable
- d'autoriser le Maire à signer cette convention, afin de confier l'instruction du droit des sols au service instructeur créé et dénommé SIMAU (service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme)
- d'autoriser le Maire à transmettre au service instructeur tous les documents d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission ;

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 024

Objet de la délibération : Transfert des compétences du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),

M. Gobé prend la parole : A chaque renouvellement des élus de l'intercommunalité, le transfert de la compétence se fait automatiquement dans les six mois qui suivent sauf si « *au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent* ». Depuis l'entrée en vigueur de la loi prorogeant l'état d'urgence, cette « minorité de blocage » doit dorénavant être exprimée dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021. En d'autres termes, si les communes souhaitent s'opposer à ce transfert, elles devront prendre une délibération en ce sens entre avril et juin 2021. Si la minorité de blocage n'est pas atteinte, le transfert de la compétence aura automatiquement lieu à compter du 1er juillet 2021.

Un grand débat a eu lieu au conseil communautaire concernant ce transfert.

La commune d'Esquay notre dame vient tout juste de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (16 décembre 2019) compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) qui pourra être repris sans modification dans le futur PLUi.

M. Jounot demande si avec le passage au PLUi, la Communauté de Communes peut décider d'implanter par exemple des éoliennes sur la commune, quels seraient les pouvoirs au niveau communal pour s'y opposer ? M. Gobé : ceci est débattu et décidé en conseil communautaire. Mme Dufour : Lors de ce conseil, les élus représentant les communes ont la parole et il n'y a pas de passage en force.

Concernant le droit de préemption qui est transféré en cas de passage au PLUi. Mme Dufour : la Communauté de communes s'engage à redonner le droit de préemption aux communes. Ce passage au PLUi posent des questions, certains élus se sentent dépossédés mais il faut penser en termes de « territoire dans sa globalité » et non plus en termes de « territoire à l'échelle communale ». M. Gobé : A l'heure actuelle, beaucoup de communes ont voté contre ce transfert.

M. Osmont : si la minorité de blocage est atteinte, que se passera-t-il ? M. Gobé : il n'y aura pas de transfert, il n'y aura pas de PLUi.

Par 13 voix pour et 2 abstentions, le transfert de la compétence est approuvé.

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 025

Objet de la délibération : Décision modificative budgétaire n°1

Suite à une erreur matérielle, il est demandé de modifier l'inscription budgétaire de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Chap 041 – Art 2033 : - 5 000 euros

Chap 20 – Art 2033 : + 5 000 euros

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

* * * *

Rapport des commissions :

Commission des travaux :

- Les travaux de la rue du stade continueront en septembre / octobre,
- Retours positifs des demandes de subvention sauf l'APCR toujours en attente (travaux rue du stade, changement du système de chauffage à l'école, jeux pour l'école). Les devis vont pouvoir être signés.

Commission scolaire :

- Le conseil d'école aura lieu le jeudi 1^{er} juillet,
- La demande de subvention pour l'achat de jeux à l'école a été acceptée.

Commission communication :

- La lettre d'informations « Comm'Esquay » va être distribuée prochainement,
- Le site internet est en phase finale, l'application téléphone a été créée, tout ceci devrait être mis en service courant de l'été.

Commission fêtes et cérémonies :

- Concours maisons fleuries : le jury passera chez les sept participants le samedi 17 juillet à partir de 13h30,
- Fête des 13 et 14 juillet : la commission a besoin d'aide pour préparer les festivités. Cette année, des food-trucks seront présents (pizza, sandwich américain, galettes, paninis) – l'apéritif sera offert par la municipalité,
- Le conseil municipal jeunes a élu son Maire le samedi 19 juin : a été élu Nolan Henriette. Les trois adjoints sont Célia Peyrol, Hugo Vimont et Eliot Bacon.

Commission du personnel :

- Seize jeunes entre 16 et 18 ans ont été recrutés pour travailler cet été. Ils travailleront chacun une semaine avec les agents du service technique.

* * * *

Questions et/ou observations diverses :

M. Gobé :

- M. Demange, instituteur depuis 10 ans de la classe de CM1 va nous quitter. Sa demande de mutation a été acceptée. Un pot sera offert pour son départ, rendez-vous le jeudi 1^{er} juillet à 19h15 à la salle polyvalente.
- La mairie a reçu une demande de la Société « Gang of Pizza » pour l'implantation d'un distributeur automatique sur la commune. Cette proposition demande réflexion, une décision sera prise ultérieurement.
- La mairie a reçu un projet de convention avec le Fredon pour la prise en charge d'une partie de la destruction des nids de frelons. Jusqu'à présent, la commune n'a jamais adhéré et chaque habitant doit payer la prestation.

M. Jounot : la vitesse de circulation sur la route d'Evrecy est excessive. M. Gobé et M. Richard : il faut faire un audit. Nous observons la même situation rue des Lilas

M. Jacquin : serait-il possible de prévoir un rafraichissement de la salle des mariages et enlever les étagères avec les décorations sur la Guerre....

M. Osmont : Cérémonie à la Cote 112 prévue le 11 juillet à 11h00 suivie d'un pot à la salle polyvalente. Le conseil municipal jeunes pourra t'il être présent ?

Mme Riou : présence d'un ancien pied de buts (cage de but) en acier sur le terrain de football, à retirer. Le service technique va être prévenu.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 02 juillet 2021.

Esquay Notre Dame, le 02 juillet 2021

Le Maire,
Alain Gobé

